



**Convention internationale
sur la protection des droits
de tous les travailleurs
migrants et des membres
de leur famille**

Distr.
GÉNÉRALE

CMW/C/SR.58
30 mai 2007

Original: FRANÇAIS

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS
MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Sixième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 58^e SÉANCE*

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 27 avril 2007, à 15 heures

Président: M. KARIYAWASAM

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES CONFORMÉMENT
À L'ARTICLE 73 DE LA CONVENTION (*suite*)

ORGANISATION DES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES (*suite*)

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour la 56^e séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 5.

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73 DE LA CONVENTION (point 3 de l'ordre du jour) (CMW/C/EGY/1) (*suite*)

Projet d'observations finales concernant le rapport initial de l'Égypte (document sans cote, distribué en séance, en anglais seulement)

1. M. EL JAMRI (Rapporteur) dit qu'à ses 50^e et 51^e séances, tenues les 23 et 24 avril 2007, le Comité a examiné le rapport initial de l'Égypte (CMW/C/EGY/1). Le projet d'observations finales concernant ledit rapport, qui suit le modèle habituel des observations finales des autres organes conventionnels, comprend environ 25 recommandations adressées à l'État partie.
2. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que le Comité souhaite adopter le projet d'observations finales concernant le rapport initial de l'Égypte. Il note qu'une fois adoptées, les observations finales seront incluses dans le rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale (CMW/C/6/CRP.1/Rev.1).
3. *L'ensemble du projet d'observations finales concernant le rapport initial de l'Égypte est adopté.*

ORGANISATION DES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

4. Le PRÉSIDENT dit que, compte tenu du nombre de rapports reçus et de rapports à examiner, le Comité a décidé de demander au Secrétaire général d'organiser deux sessions du Comité en 2008, la première d'une durée de deux semaines, la seconde d'une semaine seulement. Conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Comité, avant que le Comité n'approuve une proposition entraînant des dépenses, le Secrétaire général dresse un état estimatif des dépenses entraînées par la proposition, qu'il fait distribuer aux membres du Comité.
5. M^{me} EDELENBOS (Secrétaire du Comité) appelle l'attention des membres du Comité sur le montant estimatif des dépenses supplémentaires (à savoir 88 400 dollars des États-Unis) entraînées par la proposition du Comité de tenir une première session de deux semaines et non d'une semaine en 2008.
6. Le PRÉSIDENT prend acte du montant estimatif des dépenses supplémentaires mais indique que le Comité souhaite maintenir sa proposition car il reste convaincu de la nécessité de tenir une session plus longue pour mener à bien ses travaux.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (point 7 de l'ordre du jour) (CMW/C/6/CRP.1/Rev.1)

7. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des membres du Comité sur le projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale (CMW/C/6/CRP.1/Rev.1) et note que les annexes au rapport seront ajoutées ultérieurement.
8. *Le projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale (CMW/C/6/CRP.1/Rev.1) est adopté.*

CLÔTURE DE LA SESSION

9. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRÉSIDENT prononce la clôture de la sixième session.

La séance est levée à 15 h 35.
